



Collectif pour les Déplacements en Béarn

Le 20 MARS 2023

Convocation à l'Assemblée Générale Annuelle

Chères adhérentes, chers adhérents,

Vous êtes invités à l'Assemblée Générale annuelle de notre association qui aura lieu :

Samedi 22 AVRIL 2023 à 11 h 00

ARBUS Salle des Associations

Ordre du jour

- Accueil, émargements, pouvoirs.
- Présentation et vote du rapport d'activité 2022.
- Présentation et vote du rapport moral .
- Présentation et vote du rapport financier .
- Débat sur les orientations pour l'année à venir
- Election pour le renouvellement du Conseil d'Administration Collégial
- Questions diverses.

Le

Le CAC peut accueillir jusqu'à 15 membres et chaque adhérent peut se porter candidat : demande à faire connaître 15 jours avant l'AGA.

Merci d'avance à ceux qui s'engageront cette année.

Nous comptons sur votre présence et vous adressons nos cordiales salutations.

Pour être élu, voter, donner ou recevoir un pouvoir, vous devez être adhérent à l'Association Code Béarn, c'est à dire être à jour de votre cotisation le jour de l'AGA (adhésion ou renouvellement possible sur place) Vous pouvez donner pouvoir à un autre adhérent pour vous représenter. (page 2) Les statuts de l'association sont disponibles sur notre site

En cas d'impossibilité d'assister à l'AG les adhérents peuvent donner un pouvoir de représentation à un adhérent de leur choix.

Un adhérent ne peut être détenteur de plus de trois pouvoirs .Décision AG 2015

Je soussigné(e)

.....

donne pouvoir à.....

pour me représenter et voter lors de l'Assemblée Générale du 22 Avril 2023

Fait pour valoir ce que de droit .

A.....le

Signature précédée de : *Bon pour pouvoir*